



Livret Personnel de Compétences : Mode d'emploi

publié le 23/05/2011

Vous trouverez ci-après un lien vers un diaporama à destination des familles destiné à assurer l'information des parents ;

Le texte de la note d'information qui sera distribuée aux familles. En effet, le caractère informatisé des données oblige bien entendu à informer les parents.

Une déclaration à la CNIL de ce fichier a été effectuée par le ministère.

INFORMATION AUX FAMILLES

L'application nationale pour le livret personnel de compétences

"La loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 institue un socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit maîtriser à la fin de sa scolarité obligatoire. La maîtrise des compétences du socle commun est prise en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet dès la session 2011. Ces compétences sont rassemblées dans un livret, le « livret personnel de compétences (LPC).

Afin de faciliter la gestion du livret, une application informatique dénommée « Livret personnel de compétences » est utilisée dans les établissements scolaires : elle permet aux équipes pédagogiques de valider les acquis de l'élève et de suivre leur progression. Les chefs d'établissement peuvent éditer les attestations de maîtrise des compétences du socle commun pour le diplôme et le « livret papier » à remettre aux familles.

Nous vous informons que les informations relatives à votre enfant portées dans l'application sont les suivantes : nom, prénom, date de naissance et classe. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au chef d'établissement."

Documents joints

 [DIAPORAMA: Le livret expliqué aux familles](#) (PDF de 377.3 ko)

 [Note aux familles](#) (PDF de 204.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.